

Nom du département

Institut Universitaire de Technologie, Bd Pettitjean – BP 17867 – 21078 Dijon CEDEX

CONTEXTE

- L'étudiant s'inscrit et paie les droits d'inscription à l'IUT avant son départ.
- Il part en université, en entreprise ou une combinaison des deux pendant au minimum 8 mois.
- Il obtient un diplôme français (ou un double diplôme dans certains cas).
- De nombreuses destinations sont possibles : en Europe et hors Europe.

OBJECTIFS

- Approfondir les connaissances acquises en DUT.
- Se spécialiser dans un domaine.
- Connaître un système d'enseignement supérieur différent.
- Améliorer ses compétences linguistiques.
- Elargir son horizon professionnel et personnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Le DUETI est accessible aux étudiants titulaires du DUT, quels que soient la spécialité et le lieu d'obtention.
- Il n'est pas possible de faire un DUETI après une Licence professionnelle.
- Un étudiant peut être autorisé, sous réserve d'accord, à s'inscrire en DUETI, deux années consécutives, dans le même département d'études pour compléter son cursus.
(ex : DUETI académique + DUETI stage, DUETI stage + DUETI académique, DUETI académique + DUETI académique)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'étudiant prend connaissance des établissements partenaires et du nombre de places disponibles lors de la 2^{ème} année de DUT, puis entreprend les démarches de départ, conseillées par le responsable relations internationales de son département d'études.
- Pour déposer sa candidature, l'étudiant se connecte sur le site Internet de l'IUT : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr> à partir de janvier de l'année académique en cours (voir calendrier de candidature en ligne) et retourne le formulaire accompagné des pièces demandées à la scolarité de l'IUT.
- L'étudiant devra également candidater dans l'université partenaire.
- L'étudiant devra vérifier sur le site de l'IUT ou de l'uB les procédures inhérentes à sa candidature, notamment les pièces justificatives à fournir et les conditions d'aide financière.
- Dès que l'étudiant est titulaire de son DUT, il devra procéder à son inscription administrative sur le site de l'IUT.
- L'étudiant qui effectue un DUETI stage doit avant son départ avoir rempli et fait signer sa convention de stage par l'ensemble des parties.

LES AIDES FINANCIÈRES

- L'étudiant bénéficiant d'un statut boursier de l'enseignement supérieur, garde le bénéfice de sa bourse durant sa mobilité.
- Avant son départ, l'étudiant peut être éligible à une aide financière qui lui permettra de couvrir une partie des frais supplémentaires liés au séjour à l'étranger.

MODALITE DE VALIDATION ET POURSUITE D'ETUDE

- Pour valider son DUETI, un étudiant doit :
 - obtenir 60 ECTS au minimum
 - Dans le cas d'un DUETI académique, le département d'études peut lui donner la possibilité, s'il n'a pas obtenu l'ensemble de ses crédits, de fournir un rapport de mobilité (avec ou sans soutenance)
 - Dans le cas d'un DUETI stage, l'étudiant devra rédiger un mémoire en français ou dans la langue de travail du pays d'accueil, portant sur un sujet défini en début de stage avec le responsable Relations Internationales du département. Il fera l'objet d'une soutenance en français ou dans la langue de travail du pays d'accueil.
- La poursuite d'études (master, école d'ingénieur, école de commerce,...) est subordonnée à une validation des acquis délivrés par la commission de la composante dans laquelle l'étudiant postule
- La mobilité, synonyme de capacité d'adaptation et d'autonomie est un réel atout recherché par les entreprises. Elle favorise l'insertion professionnelle, tant au plan national qu'international.

Nom du responsable RI du département

Adresse mail

IUT Dijon-Auxerre
Responsable service Relations internationales
Martine NUGUET GALINDO
Tel 03 80 39 64 49
Martine.nuquet@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Contact Scolarité :
Dante PARINI
Tel 03 80 39 64 10
Dante.parini@iut-dijon.u-bourgogne.fr